

critère 1.7

Permis B en Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

Evaluation de départ

Alternance de la formation théorique (code de la route) et pratique (module installation, simulateur de conduite et premières heures sur voies ouvertes) pour une acquisition efficace des compétences du REMC

Inscription à L'Agence (à partir de 15 ans)
Constitution du dossier

Cours de code collectifs dispensés par un enseignant diplômé

Plateforme Web Code Accessible sur smartphone, tablette, PC

Stage code* dispensés par un enseignant diplômé

4h de Simulateur de conduite (pour les agences qui en sont équipées)

Module Vérification du véhicule (2h)

1^{ères} heures de conduite sur voies ouvertes à la circulation (15 h minimum)

Heures de conduite sur voies ouvertes à la circulation (15 h minimum)

Validation compétences REMC + Attestation de Fin de Formation Initiale

Inscription auprès de l'opérateur agréé de son choix (SGS, La Poste ...)

ETG

- TRAVAUX TRAITÉS EN COURS DE CODE :**
- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
 - l'influence de la fatigue sur la conduite
 - les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
 - les dangers véhiculaires
 - la pression sociale
 - la pression des pairs

Réussite

Ajournement

Reprise Formation théorique

Poursuite Formation Pratique

1^{er} RDV Pédagogique* (entre 4 et 6 mois et 1.000 km mini)
2h Théorie en salle
1h Pratique en circulation

RDV préalable avec accompagnateur(s)

Départ en Conduite Accompagnée

2^{ème} RDV Pédagogique* (3000 km mini)
2h Théorie en salle
1h Pratique en circulation

Compétence requise à l'examen (Examen blanc)

Non

Examen pratique (à partir de 17 ans 1/2)

Ajournement

Réussite

Demande de titre via ANTS*

Formation Post Permis

* prestations complémentaires hors formule – renseignement en agence

3. LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

1. Être mieux formé

20 heures de conduite



+



3 000 km avant de passer l'examen

2. Réduction des risques

27% d'accidents en moins la 1^{ère} année



3. Surprises moins importantes*



1 an

50%
au lieu de 100%

2 ans

25%
sans accident

3 ans

Suppression des
surprises

* Prime appliquée aux jeunes conducteurs, réduite grâce à la conduite accompagnée

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs :

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être membres d'un club agréé par le ministère de l'éducation nationale.

VOUS AVEZ
L'AUTORISATION
DE L'ASSUREUR
DU VÉHICULE

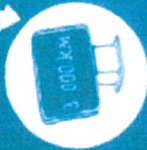


VOUS VOUS
INSCRIVEZ
EN ÉCOLE
DE CONDUITE



VOUS DEVEZ
M. AVOIR REUSSI
LE CODE
DE LA ROUTE
M. SUIVRE 20H MIN
DE FORMATION
PRATIQUE A LA
CONDUITE

APRES ON RENDEZ-VOUS PRÉALABLE
VOUS COMMENCEZ AU MOINS 1 H 00 EN PRATIQUE
ET POURSUIVEZ EN MOINS DE 10 JOURS EN ACCOMPAGNÉ



VOUS AVEZ
2 RENDEZ-VOUS
PÉDAGOGIQUES
LE 1^{ER} PRÉVOYANT LE PRATIQUE
ET LE 2ND PRÉVOYANT LE SECOND
APRÈS AU MOINS 10 JOURS



VOUS
REUSSISSEZ
L'ÉPREUVE
PRATIQUE

VOUS AVEZ
L'AUTORISATION
DE L'ASSUREUR
DU VÉHICULE



VOUS VOULEZ
ACQUÉRIR
UNE EXPÉRIENCE
DE CONDUITE
AU DELÀ DES LEÇONS
DE FORMATION EN
ÉCOLE DE CONDUITE



VOUS AVEZ
18 ANS ET PLUS

VOUS DEVEZ
M. AVOIR REUSSI
LE CODE
DE LA ROUTE
M. SUIVRE 20H MIN
DE FORMATION
PRATIQUE A LA
CONDUITE



APRÈS ON RENDEZ-VOUS
PRÉALABLE, VOUS CONDUITEZ
AU MOINS 1 000 KM
PENDANT AU MOINS 7 JOURS
AVEC UN ACCOMPAGNATEUR



VOUS
REUSSISSEZ
L'ÉPREUVE
PRATIQUE



VOUS AVEZ
LE PERMIS !

VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL
MÉNANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : VOUS CHOISISSEZ LA CONDUITE ENCADRÉE.

Vous devez passer le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle avec l'autorisation de l'assureur. Vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez porter un casque pédagogique dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.

